1. But

L'école a pour mission d'amener l'enfant à prendre conscience du monde concret qui l'entoure et dans lequel il doit trouver son épanouissement. Dans le cadre d'une école ouverte sur la vie, l'enseignement des travaux manuels est le complément naturel du livre. Cet enseignement n'est pas un but en soi, c'est un moyen pédagogique au service de l'éducation. Il contribue, comme toute autre discipline scolaire, au développement de la personnalité.

2. Objectifs généraux

L'enseignement des travaux manuels a comme objectifs principaux:

- **d'éveiller l'imagination,** le sens de la créativité et l'esprit d'initiative de l'élève;
- **de lui donner**
  le sens de l'organisation et de la rationalisation du travail,
  le goût du travail bien fait et de la précision,
  des habitudes d'ordre et de méthode,
  la connaissance et le respect de l'outil et de la matière,
  le sens des responsabilités;
- **de développer** les facultés virtuelles de l'œil et de la main;
- **de perfectionner** les coordinations motrices et sensorielles;
- **de le valoriser** à ses yeux et aux yeux de son entourage.

Notre société vit selon un mode essentiellement intellectuel. L' école doit se donner les moyens de compenser cette primauté d'être et de penser par un enseignement qui privilégie le moteur. Cet enseignement pratique est un facteur équilibrant, car il est le lien nécessaire entre la pensée et le réel.

3. Objectifs spécifiques

A la fin de la scolarité obligatoire,

dans le domaine des connaissances, l'élève devrait être amené à:

- identifier les matériaux choisis en fonction de leurs propriétés et de leur utilisation;
- connaître le fonctionnement et l'utilisation des appareils et de l'outillage à sa disposition;
- savoir déchiffrer un mode d'emploi d'un produit, d'un appareil;
- classer les produits en fonction de leur toxicité.

dans le domaine des aptitudes, l'élève devra être capable de:

- choisir les matériaux et l'outillage les mieux adaptés à la réalisation d'un objet;
- confectionner un objet selon les directives reçues et les techniques appropriées.

dans le domaine des attitudes, l'élève devrait être amené à:

- développer un intérêt pour la créativité manuelle;
- respecter le travail manuel;
- découvrir qu'il peut tirer de la matière un objet au service de ses besoins ou de son plaisir;
- être attentif aux dangers que représente pour notre environnement l'utilisation de certains produits;
- éviter le gaspillage et participer à la lutte contre la pollution;
- prévenir les accidents lors de l'utilisation de certains outils, machines, appareils ou produits;
- respecter le matériel et l'outillage à sa disposition;
- prendre conscience du prix de revient relativement élevé des matériaux et de la nécessité de travailler avec un outillage bien entretenu.

II Travaux manuels

7e

Programme
- Mesurer - Tracer - Débiter - Percer - Façonner - Assembler - Décorer - Réaliser des finitions;
- s'initier à la lecture d'un plan coté;
- connaître les outils, leur maniement et leur entretien;
- reconnaître les principaux matériaux utilisés;
- prévenir les accidents;
- utiliser judicieusement les produits et savoir donner la préférence aux non toxiques et non polluants;
- participer à la lutte contre le gaspillage et la pollution.

Matériaux et techniques proposées
Cartonnage - cuir - émaux sur cuivre - vannerie - bois croisé - fabrication du papier - céramique.

Remarques pour l'enseignant
L'aménagement et l'occupation des locaux, les aptitudes et la formation des maîtres, la distribution et le découpage horaire déterminent le choix des branches enseignées. On veillera néanmoins à une répartition équilibrée entre des matières faisant appel à des exigences différentes.
Exemples: *cartonnage - céramique, cuir - vannerie, cartonnage - émaux sur cuivre,...*

8e

Programme
- Consolider et développer les techniques apprises en première année;
- mesurer à l'aide d'un pied à coulisse;
- lire un plan coté et un croquis;
- connaître les outils, leur maniement, leur réglage et leur entretien;
- identifier quelques essences de bois et quelques métaux;
- prévenir les accidents;
- utiliser les produits selon le mode d'emploi et savoir donner la préférence aux non toxiques et non polluants;
- procéder au triage et à l'élimination des déchets;
- éviter le gaspillage.

Matériaux et techniques proposées
Bois ou métal - verre acrylique - bijouterie - vitrail...

Remarques pour l'enseignant
L'aménagement et l'occupation des locaux, les aptitudes et la formation des maîtres, la distribution et le découpage horaire déterminent le choix des branches enseignées:
en principe le bois ou le métal.

9e

Programme
- Consolider, développer et approfondir les techniques du programme de deuxième année;
- éventuellement imaginer un objet, en faire un plan et le réaliser.

Remarques pour l'enseignant
Idem huitième année pour le choix des matières et des techniques proposées.
En fonction de la capacité des élèves et de la composition de la classe, les exigences concernant la précision des opérations, le fini des détails et la décoration des travaux doivent être accrus, sans pour autant être assimilées à un préapprentissage.

Remarques méthodologiques
L'enseignement des travaux manuels exige une base technique rigoureuse assurant un travail de qualité, entièrement étranger au «bricolage». L'exécution doit être soignée, elle demande de la part du maître des contrôles sérieux et suivis.

L'initiative et l'intérêt de l'élève seront respectés sur le plan du choix des objets et de leur décoration.

Le choix des techniques et des matériaux varie selon les époques, au point que l'on abandonne parfois une activité au profit d'une autre jugée plus appropriée. Si cette évolution est normale, l'enseignant ne perdra cependant pas de vue que, pour être utile à l'élève, les activités manuelles doivent donner à celui-ci la possibilité d'exploiter des dons innés de création qu'il ne saurait, de lui-même, aisément exprimer : dessins originaux, harmonie des couleurs, appréciation de la texture des formes et des surfaces. Cette expression créative s'accompagne toutefois d'un apprentissage de techniques.